



LA CHASSAGNE (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome I (1854)**

La Chassagne ; La Chassaigne.

Village de l'arrondissement de Dole ; Canton de Chaumergy ; Succursale composée de La Chassagne, Chêne Sec et Sergenaux. A 4 Kms de Chaumergy, 28 Kms de Dole et 30 Kms de Lons le Saunier.

Alt. 218 m

Limité au nord par Sergenaux, au sud par Beauvernois 71, à l'est par Foulenay et les deux Fays, à l'ouest par Rye. La Grange Ravonneaux fait partie de la Commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication tirant de Sellières à St Jean de Losne, par les chemins vicinaux tirant à Beauvernois, à Fay et à Sergenaux, par les rivières de Braine et de Dorme, par le bief des Grands étangs, la Morte des Tereillons et le Canal des Bacheley.

Il est situé sur la rive droite de la Braine, au bord septentrional d'une vaste prairie. Les maisons sont isolées, de chétive apparence, construites en terre avec pans de bois, briques et pierres couvertes pour la plupart en chaume.

Les plus anciens registres de l'Etat Civil, remontent à 1679.

On trouve sur le territoire du minerais de fer, dont on ne tire aucun parti, des sablières et des gravières exploitées.

Il y a un moulin à farine, à quatre tournants, deux autres à trois tournants. 1 teinturier, 2 menuisiers, 5 auberges, 1 tourneur sur bois, 1 charpentier, 1 cordonnier, 1 maréchal – taillandier et 2 marchands de mercerie.

NOTICE HISTORIQUE :

La Grande paroisse de Mouthier en Bresse, *Monasterium Aesticense ou aestica*, dont La Chassagne fit partie pendant plusieurs siècles, aurait été fondées, suivant quelques historiens, par une colonie de Suèves Aestiens.

Cette opinion est appuyée sur la similitude du nom d'Aestica et d'Aestiens, ainsi que sur les nombreuses pratiques religieuses et croyances populaires répandues dans ce pays, et qui se rattachent au paganisme du nord.

Une Voie Romaine, partant de Sellières et se dirigeant sur Asnans, passait au nord-est du village. On la nomme encore *la Route Romaine* ou *La Grande Vaivre*.

Mr BECHET, prétend qu'un titre de 642 mentionne déjà La Chassagne. Cette pièce qu'aucun autre historien ne cite, n'est point parvenue encore à notre connaissance.

Seigneurie : Ce village dépendait dans l'origine de la terre de Rye et n'en fut démembré qu'au XIIIème siècle, pour former l'apanage d'un cadet. Les seigneurs avaient, la justice haute, moyenne et basse, la banalité des fours, des moulins, des battoirs, des forêts. Les sujets étaient mainmortables et corvéables. Le signe patibulaire, pour l'exécution des criminels, était élevé en une place appelée *le Champ des Fourches*.

Seigneurs : Une famille noble de nom et d'armes, branche cadette des illustres maisons de Rye et de Neublans, possédait, dès le XIII^{ème} siècle, la seigneurie de ce village. En 1248, Jean de Chalon, comte de Bourgogne et sire de Salins, donna aux religieux de l'ordre de Grammont, établis à Fay, entre autres biens, toutes les forêts qu'il avait acquises d'Etienne, Sire de La Chassagne. En novembre 1254, Hugues, Sire de Neublans, céda au comte Hugues et à la comtesse Alix, son épouse, le fief que lui devait Etienne de La Chassagne, pour le terme de quatre ans, s'en réservant le retour après ce temps. Etienne, sire de La Chassagne, indigné de la conduite dénaturée de Jean et de Hugues, ses fils, qui l'avaient jeté, tout malade qu'il était, hors de sa maison, et réduit à mendier sa subsistance, après qu'ils eurent défendu aux gens de sa terre de le recevoir, donna en 1275, à Jean de Chalon, sire de Rochefort, qui lui avait fourni un asile et les secours nécessaires, tout le partage et le droit que ses deux fils pouvaient avoir dans les biens qui étaient du fief de ce suzerain. Ce don comprenait la seigneurie de La Chassagne, dont le fief et l'arrière - fief furent cédés à Jean de Chalon par son oncle Robert, duc de Bourgogne et par Etienne de Neublans. Etienne de La Chassagne avait épousé Anne de Poligny, sœur d'Odon de Poligny, bailli du comté de Bourgogne, en 1274. Quoique déshérité, Monseigneur Jean de La Chassagne, chevalier, fit grande figure au moyen âge. En 1279, il fut un des arbitres chargés de statuer sur les différends qu'avaient Otton, comte palatin de Bourgogne, et Renaud de Bourgogne, son frère, au sujet du partage des Successions de leurs père et mère. En 1294, il fut du nombre des grands seigneurs qui s'obligèrent par serment envers Jean de Chalon, Comte d'Auxerre et sire de Rochefort, et Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, à ne jamais reconnaître pour suzerain, Philippe le Bel, roi de France, dans le cas où le prince Otton lui céderait, à un titre quelconque, le Comté de Bourgogne. Guillaume de La Chassagne, fille de Jean et épouse d'Odet de Poligny, dit Grand, chevalier, avait nourri et élevé Etienne de Bourgogne, chanoine de Besançon, frère de Renaud, comte de Montbéliard. La terre de La Chassagne fut inféodée par le sire de Rochefort à la maison de Vaudrey. En 1459, Guyot de Vaudrey, en 1498, Louis de Vaudrey, bailli d'aval, se qualifiaient de sires de ce village. En 1633, ce fief était possédé par Mlle de Lescalle, et en 1775, par Emonin de Dampierre, président à mortier au parlement de Dijon, par Mme Catherine Josèphe Thérèse de la Ramise, son épouse, et par Claude Poutier, commissaire en chef de la marine, comme étant aux droits de Mme Catherine Maillard, veuve de Dominique Aimé de la Chevalerie, chevalier de St Louis.



Châteaux : Au nord ouest du village, dans un canton appelé, *Bois du Petit Vieux Château*, et couvert d'arbres, on voit un espace circulaire formé par une double ceinture de fossés concentriques, sur les bords desquels sont des remparts en terre. La partie centrale de cet espace est aujourd'hui une mare profonde. Une autre forêt porte le nom de Bois du Grand Vieux Château. Au sud de ce village, et au milieu de la prairie, on remarque les vestiges d'une motte circulaire. Cette éminence, plus élevée dans l'origine servait de base à un château fort qui fut construit au XIV^{ème} ou au XV^{ème} siècle. A côté était une Chapelle dédiée à St Fiacre. Il est probable que la forteresse et son enceinte était en bois. La place occupée par ce manoir est appelée à La Motte.

Paroisse : La Chassagne était dans l'origine de la paroisse de Mouthier en Bresse, et son ancienne chapelle ne fut érigée en cure qu'en 1625. Cette nouvelle paroisse comprit le village de La Chassagne, Sergenaux, Rye et le Petit Fay.

Eglise : L'église, située sur une éminence, à l'est du village, est dédiée à l'Assomption de la mère de Dieu dont on célèbre la fête le 15 août.

Evènements divers : La Chassagne, placée à la limite du Duché et du Comté de Bourgogne, eut à souffrir de toutes les guerres qui désolèrent ces deux provinces. Les guerres du XVII^{ème} siècle et la peste avaient détruit les habitations et décimé les habitants.